



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITÉ SYNDICAL DU SMEAT
du 26 février 2020
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

1.1

BUDGET PRIMITIF 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six février à neuf heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du dix-neuf février, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du cinq février deux mille vingt.

Délégués présents :

| | |
|---------------------------|----------------|
| TOULOUSE METROPOLE | |
| LAIGNEAU Annette | |
| LE MURETAIN AGGLO | |
| SUTRA Jean-François | |
| SICOVAL | |
| | |
| SAVE AU TOUCH | |
| MIRC Stéphane | ALEGRE Raymond |
| COTEAUX BELLEVUE | |
| | |

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BOLZAN Jean-Jacques, représenté par Annette LAIGNEAU

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BASELGA Michel
BAYONNE Serge
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COMBRET Jean-Pierre
COQUART Dominique
COSTES Bruno
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique
DUCERT Claude
ESCOULA Louis
FAURE Dominique

FONTA Christian
FOREST Laurent
FOUCHOU-LAPEYRADE
Jean-Pierre
FRANCES Michel
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
HAJIJE Samir
LABORDE Pascale
LATTARD Pierre
LATTES Jean-Michel
LOZANO Guy
LUBAC Christophe
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MEDINA Robert
MONTI Jean-Charles
MORERE André
MORINEAU Marie-Christine

MOUDENC Jean-Luc
OBERTI Jacques
PACE Alain
PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
ROUGÉ Michel
RUEDA Michel
RUSSO Ida
SANCÉ Bernard
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERP Bertrand
SIMON Michel
SOULET Serge
SUSIGAN Alain
SUSSET Martine
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine
URSULE Béatrice

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
DUQUESNOY Bernard
MAZEAU Jacques

MOGICATO Bruno
ROUSSEL Jean-François
SERIEYS Alain
SERNIGUET Hervé

SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais
VIE Sylvère

| | | | |
|--------------------|------------------|--------------|-------------|
| Nombre de délégués | En exercice : 67 | Présents : 4 | Votants : 5 |
| | Abstention : 0 | Contre : 0 | Pour : 5 |

Le projet de Budget primitif 2020 s'inscrit, dans le cadre des hypothèses présentées lors du Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2020 intervenu en Comité syndical des 19 décembre et 15 janvier 2020. Il vise à permettre la mise en œuvre du programme d'activité 2020, lequel sera principalement consacré aux travaux de la 2^{ème} révision du SCoT avec pour objectif :

- La production d'un document "Défis à relever", relais de capitalisation des travaux effectués depuis l'engagement de la révision, pour alimenter la nouvelle mandature ;
- le traitement des chantiers engagés, ou restant à traiter pour compléter le diagnostic, mentionné dans le document « Défis à relever » ;
- la finalisation des projets de diagnostic et d'Etat initial de l'environnement (EIE), et la concertation (EPCI, personnes publiques associées, CODEV, etc...) sur ces documents ;
- l'élaboration des grandes orientations du projet (en vue d'un Débat sur les orientations du PADD, ainsi que sur les principaux « outils » du SCoT, à intervenir en 2021).

Le SMEAT poursuivra, parallèlement, sa mission de suivi de la mise en œuvre du SCoT : avis sur les procédures d'urbanisme dont il sera saisi et actualisation de l'Outil de veille active (OVA) permettant aussi, en tant que de besoin, une mise à jour du bilan du SCoT actuel.

En outre, du fait du renouvellement municipal et de l'installation, au 2^{ème} trimestre, des nouvelles instances du SMEAT, des modalités de présentation, aux nouveaux élus, du rôle du SMEAT, du SCoT, et de l'état d'avancement des travaux de la 2^{ème} révision, devront être prévues cette année.

A ce propos, il est rappelé que le Budget primitif du SMEAT peut, lorsqu'il s'agit d'une année de renouvellement municipal, être voté jusqu'au 30 avril 2020. Toutefois, considérant que les nouvelles instances du syndical mixte ne seront pas ré-installées (et ne pourront, donc, pas approuver le budget) avant cette date, il apparaît nécessaire de procéder, dès à présent, au vote du budget primitif, et de fixer le montant des cotisations des collectivités membres, et ceci sans attendre le 2^{ème} trimestre et l'approbation définitive des comptes de l'exercice 2019.

En conséquence, dans le cadre de l'équilibre global présenté lors du DOB 2020 et de sa répartition entre le Budget primitif et le Budget supplémentaire prévisionnel, le Budget primitif 2020 s'équilibre, en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à la somme de 651 339,00 € et en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme 9 300,00 €, ses principaux postes se présentant de la manière suivante :

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--|--------------|
| • Chapitre 011 : Charges de gestion générale | 393 039.00 € |
| ○ Loyer et charges (locaux SMEAT) | 19 000,00 € |
| ○ Location de matériel | 2 500,00 € |
| ○ Études et recherches (provision) | 2 900,00 € |
| ○ Frais d'acte et contentieux (provision) | 1 000,00 € |
| ○ Publications et annonces (provision) | 2 000,00 € |
| ○ Frais d'affranchissement et télécommunications | 6 000,00 € |
| ○ Concours divers, cotisations (AUAT) (dont reliquat 2019) | 349 139,00 € |
| ○ Autres services extérieurs | 10 500,00 € |

- Chapitre 012 : Charges de personnel 248 000.00 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 2 000.00 €
 - o Frais de missions élus 2 000,00 €
- Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement 7 000.00 €
- Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections 1300.00 €
 - o Dotations amortissements et provisions 1300.00 €

La somme de ces chapitres conduit à un montant total de dépenses de fonctionnement de 651 339.00 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Participation des collectivités membres (cf. **annexe**) 650 000.00 €
- Autres recettes 1 339.00 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes de fonctionnement de 651 339.00 €.

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Immobilisations incorporelles 8 000.00 €
- Immobilisations corporelles 1 300.00 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de dépenses d'investissement de 9 300.00 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- FCTVA 1 000.00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections 1300.00 €
- Virement de la section de fonctionnement 7 000.00 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes d'investissement de 9 300.00 €.

Il est donc proposé d'adopter ce Budget primitif 2020, ainsi que le tableau de répartition des cotisations des EPCI membres, (conformément aux statuts du SMEAT), joint en annexe.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article premier :

D'adopter le Budget Primitif 2020 du SMEAT, équilibré, en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à la somme de 651 339.00 € (six-cent-cinquante-et-un-mille trois-cent-trente-neuf euros) et, en recettes et en dépenses de la section d'investissement, à la somme 9 300.00 € (neuf-mille trois-cents euros) conformément au document joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver le tableau des cotisations des collectivités membres, joint en annexe.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 10 mars 2020.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC

ANNEXE

Calcul des cotisations 2020 des EPCI membres

| NOM L'EPCI | POPULATION DGF 2019 | TAUX A (Pop/tot) | a =50% contrib x taux A | POTENTIEL FISCAL 2019 | TAUX B (potentiel /total) | b = 50% contrib x taux B | CONTRIB. 2020 (a+b) |
|--|---------------------|------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------|
| TOULOUSE METROPOLE | 785 666 | 74,89% | 243 380 € | 485 534 579 | 84,46% | 274 511 € | 517 891 € |
| LE MURETAIN AGGLO | 122 403 | 11,67% | 37 917 € | 41 826 153 | 7,28% | 23 648 € | 61 565 € |
| SICOVAL | 79 584 | 7,59% | 24 653 € | 34 507 680 | 6,00% | 19 510 € | 44 163 € |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX-BELLEVUE | 20 569 | 1,96% | 6 372 € | 4 377 462 | 0,76% | 2 475 € | 8 847 € |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH | 40 924 | 3,90% | 12 677 € | 8 590 714 | 1,49% | 4 857 € | 17 534 € |
| TOTAL | 1 049 146 | 100,00% | 325 000 € | 574 836 588 | 100,00% | 325 000 € | 650 000,00 € |

| | |
|--------------------|-----------|
| Cotisation globale | 650 000 € |
|--------------------|-----------|